

Section syndicale CGT

Colas Midi Méditerranée

LE 20 AVRIL 2009, MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT « COLAS GAP-LA BÂTIE NEUVE », CONCERNANT LE LICENCIEMENT DE NOTRE AMI *« KADER BERRAF »*

Cher Collègues,
Le 20 avril au matin, nous nous devons de débrayer, ne serais ce que quelques heures au dépôt, avant de partir sur les chantiers. Ou bien, si vous le pouvez, au Tribunal Prudhommal de GAP, ou notre Camarade passe ce même jour à 9h00.

Alors mettons nous tous ensemble, et montrons à notre Direction que nous ne voulons plus nous laisser discriminer, et être licencier sans dire un mots, « car c'est nous peut être les prochains ...! »

Cela concerne CHACUN D'ENTRE-NOUS !

Grève Mode d'emploi :

1) La grève est un droit constitutionnel ouvert à tous les salariés ...
... vous pouvez donc y participer sans crainte !
2) Il est interdit à un responsable hiérarchique d'exiger d'un salarié qu'il se prononce sur sa participation ou non à la grève ...
... vous avez donc le droit de ne pas répondre et de le diriger vers vos délégués !
3) Ce tract couvre tous les salariés vis à vis de l'établissement, car tous salarié participant à un mouvement à l'appel d'un syndicat et protégé, même si le personnel participant n'est pas en majorités ...
... Aucun préavis n'est à donner !
4) Chacun fait suivant ses possibilités (journée, demi-journée et même 2, 3 heures avant de partir au chantier) ...
... Le principal étant de participer !